

Conseil municipal du 29 mars 2018

Participants : René Mouysset, Clément Chauchard, Franck Chincholle, Philippe Couderc, Jean-Christophe Coupat, Monique Delcausse, Christian Duraisin, Frédéric Lavigne, Bernard Martin, Brigitte Tuéry, Isabelle Viguier

Absents excusés : Didier Mai-Andrieu, Jean Muratet, Bruno Pélissier (procuration donnée), Séverine Véquaud.

A. Approbation des comptes de gestion, et comptes administratifs 20

Philippe Couderc présente les comptes de résultats de l'exercice 2017 :

Le budget de fonctionnement se décompose en dépenses de fonctionnement pour 524 115,92 € et recettes pour 632 920,05 €. Le résultat dégage un excédent de clôture de 108 804,13 € viré à la section d'investissement.

Le budget d'investissement est réparti en 431 246,65 € de dépenses et 290 734,95 € de recettes.

Le déficit de clôture de 120 729,87 € est reporté en dépenses au budget 2018.

Le besoin de financement est de 208 615,87 €.

Le conseil municipal approuve le compte financier 2017 à l'unanimité des membres présents.

B. Délibération affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Après avoir examiné le compte administratif 2017, le conseil municipal décide l'affectation du résultat excédentaire du fonctionnement de l'exercice aux réserves pour 208 615,87 € et au report en fonctionnement pour 20 245,91 €.

C. Adoption des Budgets 2018

Philippe Couderc présente le projet de budget pour l'année 2018.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 659.342,91€

Dépenses et recettes d'investissement : 1 166 597,22 €

Le conseil municipal adopte le budget 2018 à l'unanimité

D. Adoption des Budgets assainissement, station-service et lotissement du Couderquet

Philippe Couderc présente les projets de budgets annexes : assainissement, station-service, et lotissement du Couderquet.

Le conseil municipal approuve ces propositions de budgets à l'unanimité des membres présents.

E. Contributions directes : vote des taux

Monsieur le Maire propose, comme les années précédentes, d'augmenter les taux des contributions directes de 1%.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux suivants :

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	8,07	8,15
Taxe sur le foncier bâti	14,41	14,55
Taxe sur le foncier non bâti	97,78	98,76

F. Redevance assainissement

Monsieur le maire propose le maintien du montant de la redevance assainissement pour l'année 2019 :

- Redevance fixe annuelle par compteur : 40 €
- Maintien de la part variable du m3 d'eau à 1,02 € par m3.

Il rappelle que l'assainissement sera géré par l'intercommunalité en 2020.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents.

G. Révision du PLU : délibération modalités d'organisation de l'enquête publique relative au déclassement de voie

La révision du Plan local d'urbanisme concerne deux dossiers, l'un sur le périmètre de Jouêls, le second sur le déclassement d'un chemin rural de La Rouyrie au pont des Fourques.

Monsieur le Maire propose de lancer une enquête publique unique sur les deux dossiers.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents. et décide de désigner la Communauté de Communes du Pays Ségali comme autorité organisatrice de l'enquête publique unique concernant le déclassement de la voie qui part de la Rouyrie à la Voie Communale n° 13 et la révision du PLU.

H. Aveyron Ingénierie :

- Délibération sur les tarifs 2018 : l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme de la commune sont confiés à Aveyron Ingénierie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve les tarifs et les modalités de facturation 2018 :

- Certificat d'urbanisme b (C.U b)	100 €
- Permis de Construire (P.C)	250 €
- Permis de démolir	110 €
- Déclaration préalable	130 €
- Permis d'aménager (P.A)	300 €
- Permis modificatif (PC/PA)	110 €

- Adhésion au service assistance à la rédaction d'actes :

Aveyron Ingénierie propose un service d'assistance pour la rédaction d'actes juridiques dont la valeur est inférieure ou égale à 5 000 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion de la mairie de Sauveterre de Rouergue au service assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative d'Aveyron ingénierie.

I. Délibération procédure reprise tombes en déshérence :

La municipalité assistée du groupe FINALYS Environnement a terminé la procédure de reprise de tombes dans les cimetières d'Albagnac, Jouels et Sauveterre de Rouergue. Une délibération sera prise après qu'une liste de toutes les tombes en déshérence aura été établie.

J. Délibération RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel)

Par application du règlement européen sur la protection des données, il est demandé aux organismes publics de nommer un délégué à la protection des données à compter du 28 mai 2018.

Monsieur le Maire fait part de l'offre de mutualisation envoyée à la collectivité par le SMICA qui propose de mettre en place une cellule sur la protection et la sécurité des données à caractère personnel. Le SMICA s'engage à la mettre à disposition des communes qui le souhaitent pour réaliser le traitement de leurs données à caractère personnel. Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle.

Sur proposition de Monsieur le Maire, **le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la proposition du SMICA relative à la mutualisation d'un délégué à la protection des données.**

K. Révision d'un bail commercial.

Monsieur le Maire rappelle que le local commercial situé sous les arcades est loué depuis le 1^{er} juillet 2013 à Madame Cécile DEREU, Société EURL KARCEC.

Compte tenu de l'importance de ce commerce et de son maintien sur la commune, du tarif élevé du loyer dû par cette société au titre du bail commercial pour l'occupation de l'épicerie, et des difficultés qu'elle rencontre, Monsieur le maire propose de diminuer le montant du loyer à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Une discussion s'engage sur les "**perspectives économiques**" de la commune mais, collectivement, les conseillers municipaux sont bien conscients que seule la réunion de l'ensemble des commerçants et des personnes intéressées peut avoir une influence sur l'évolution de notre économie locale. La mairie a tenté à plusieurs reprises d'animer de telles réunions, mais ce fut des déceptions par manque de présence et de participation des commerçants.

Réexamen du classement du village parmi "Les plus beaux villages de France"

Sauveterre de Rouergue est labellisée « Plus beau village de France ». Le réexamen du classement du village est en cours. Des documents devront être transmis avant la fin du mois d'avril. Monsieur le Maire demande des volontaires pour constituer ce dossier.

Maison "Fleys".

Monsieur le Maire a demandé à SOLIHA une étude pour l'aménagement intérieur de la maison "Fleys" en appartements à destination de la location. SOLIHA propose de prendre les travaux de réaménagement à sa charge. En contrepartie il percevrait les loyers pendant un nombre d'années déterminé par contrat. Ce projet sera exposé par SOLIHA lors du prochain conseil municipal.

Pigeons

Des pigeons prolifèrent à Sauveterre. Par Arrêté municipal, les chasseurs de Sauveterre/Jouels/Castanet vont procéder à des tirs aux pigeons le samedi 7 avril. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide la prise en charge des cartouches pour cette opération.

Coutellerie Vialis.

Monsieur le Maire fait le point de ses échanges avec les avocats et le futur repreneur et sur les difficultés de la reprise de la licence de marque.

Visite du Président du Conseil Départemental.

Cette journée du 27 mars fut très productive, tous les dossiers de la commune ont été présentés par le Maire et soutenus par notre conseiller départemental Jean Marie PIALAT et notre président de communauté Jean Pierre MAZARS. Le Président sera très attentif à une évolution positive des financements possibles.

Prochain conseil municipal : **25 avril 2018 à 20h00**